



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 août 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 août 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le travail du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), dont le mandat vient à expiration le 31 août 2021.

Depuis sa création officielle en mars 2011, le Bureau régional a beaucoup contribué à la prévention et à la gestion des conflits grâce aux bons offices de mes représentants spéciaux. Il a aidé à prévenir ou à atténuer des crises électorales et à promouvoir un dialogue politique ouvert et des réformes en Afrique centrale. Il a renforcé la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du Golfe de Guinée et la Commission du bassin du lac Tchad. Il a collaboré avec la CEEAC tout au long du processus de réforme structurelle de celle-ci, qui a débouché en septembre 2020 sur la création de la Commission de la CEEAC venant remplacer l'ancien secrétariat général. Il a veillé à la cohérence et à la coordination des activités relatives à la paix et à la sécurité menées par les entités des Nations Unies en Afrique centrale. Il a également aidé à appeler l'attention sur les questions du genre, de la jeunesse et du climat, et a facilité l'exécution des programmes sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Je félicite les États d'Afrique centrale de leur volonté stratégique d'aider à remédier à l'instabilité et de renforcer leurs relations bilatérales. Je félicite également les États membres de la CEEAC d'avoir mené à bien une réforme structurelle cruciale et mis en place une solide architecture de paix et de sécurité pour l'Afrique centrale. La sous-région a démontré qu'elle s'efforce activement de résoudre les grands problèmes auxquels elle est confrontée, y compris en adoptant plusieurs stratégies, en particulier pour appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité, pour faire face aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et pour lutter contre le terrorisme.

Je salue les contributions notables de la CEEAC à la paix et à la stabilité en Afrique centrale ainsi que l'adoption de son plan stratégique conjoint avec le BRENUAC pour 2021-2025. L'ONU reste déterminée à aider la sous-région dans l'action qu'elle mène pour renforcer la stabilité. Pour aider les États membres de la CEEAC à promouvoir et à consolider l'intégration régionale, qui est indispensable pour parvenir à une paix durable et à la prospérité, le BRENUAC entend resserrer son partenariat avec la CEEAC en vue de prévenir les conflits et de maintenir la paix en Afrique centrale, de renforcer la gouvernance nationale et régionale, de s'attaquer aux



problèmes de sécurité transfrontalière et de promouvoir la participation des femmes, des jeunes et de la société civile aux mécanismes d'alerte rapide ainsi qu'à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

En dépit de progrès notables et d'avancées institutionnelles observés en la matière au cours de ces dernières années, la fragilité persistante de la paix et de la sécurité en Afrique centrale motive l'ONU à poursuivre le soutien qu'elle y apporte, en particulier dans les domaines de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix. Par conséquent, je recommande que le mandat du BRENUAC soit prorogé pour une nouvelle période de trois ans, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024.

Je sou mets ci-joint le projet de mandat du BRENUAC pour la période 2021-2024, qui décrit les quatre objectifs fondamentaux du Bureau (voir annexe). Ces objectifs doivent être poursuivis en collaboration étroite avec la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les autres partenaires régionaux et sous-régionaux concernés.

Le BRENUAC continuera de collaborer étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sur les questions relatives à la sûreté maritime et à la transhumance transfrontière, ainsi que sur l'incidence des activités de Boko Haram sur les pays de la région du bassin du lac Tchad. Il continuera également de veiller à ce que les questions de genre et les droits humains soient systématiquement pris en compte dans ses activités.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**

Annexe

Projet de mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour la période 2021-2024

Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'emploiera, en étroite collaboration avec les partenaires sous-régionaux et régionaux concernés et les entités compétentes des Nations Unies, à réaliser les objectifs ci-après.

Objectif 1

Suivre l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Afrique centrales et mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général en vue de prévenir et de résoudre les conflits, d'aider à pérenniser la paix et de conseiller le Secrétaire général et les entités des Nations Unies présentes dans la région sur les questions relatives à la pérennisation de la paix en Afrique centrale

- a) Mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général en vue de prévenir et de résoudre les conflits, en particulier dans les pays en proie à une crise électorale ou institutionnelle ou à un conflit violent ;
- b) Analyser régulièrement, à des fins d'alerte rapide, la situation dans les pays de la sous-région et la conjoncture régionale, en prenant en compte les questions de genre, et en rendre compte ;
- c) Élaborer, en concertation avec les États Membres, les partenaires régionaux, les réseaux de la société civile et les populations locales, y compris les femmes et les jeunes, des stratégies intégrées pour soutenir les efforts nationaux visant à pérenniser la paix et à prévenir les conflits dans la région, et mobiliser le soutien de la communauté internationale et de la région en faveur de ces stratégies.

Objectif 2

Renforcer les capacités sous-régionales pour la prévention des conflits et la médiation dans les pays de la sous-région, en prêtant dûment attention aux principes posés dans la Charte des Nations Unies, y compris les droits humains et les questions de genre

- a) Renforcer les capacités des acteurs sous-régionaux, en particulier la Communauté économique et des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix, ainsi que de promotion des droits humains et des processus de paix et de démocratisation sans exclusive ;
- b) Faire office de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et aider les États à appliquer les recommandations du Comité, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ;
- c) Établir des partenariats avec la société civile, y compris les associations de femmes et de jeunes, et soutenir les réseaux de la société civile sous-régionale, en particulier la Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale ;
- d) Coopérer avec les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, en particulier l'Union africaine, la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires clés et les aider, selon qu'il conviendra, à promouvoir et

consolider la paix, la sécurité et la stabilité et à remédier aux causes profondes des conflits en Afrique centrale, ainsi qu'à renforcer leurs capacités.

Objectif 3

Soutenir et renforcer l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région ainsi que les initiatives régionales et sous-régionales sur la paix et la sécurité, y compris les aspects touchant aux droits humains et au genre

a) Promouvoir, appuyer et défendre l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et les mesures prises aux niveaux régional et sous-régional pour s'attaquer à l'incidence des menaces persistantes et nouvelles contre la paix et la sécurité, notamment celles liées à la présence constante de groupes armés comme l'Armée de résistance du Seigneur dans la sous-région et de groupes terroristes dans la région du bassin du lac Tchad et du Sahel, à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, à la prolifération d'armes légères et de petit calibre, aux effets néfastes des changements climatiques, à la pauvreté énergétique, aux changements écologiques et aux catastrophes naturelles, au trafic de ressources naturelles et d'espèces sauvages, aux rapports entre agriculteurs et éleveurs, et d'autres menaces transfrontières comme les questions touchant la transhumance, ainsi que la dimension régionale des crises de sécurité que connaissent certains États de la sous-région ;

b) Promouvoir et soutenir, selon qu'il conviendra, l'action menée aux niveaux régional et sous-régional pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et trouver des solutions à ce phénomène ;

c) Mobiliser au niveau sous-régional un soutien en faveur du processus de paix en République centrafricaine, en étroite coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ;

d) Promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, les droits humains et la prise en compte systématique des questions de genre dans les initiatives de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique centrale.

Objectif 4

Renforcer la cohérence et la coordination des activités que mènent les entités des Nations Unies dans la sous-région en faveur de la paix et de la sécurité

a) Accroître les échanges et la collaboration entre les entités des Nations Unies et leurs initiatives conjointes en Afrique centrale, étant entendu que les tâches doivent être clairement réparties entre le BRENUAC et les autres entités des Nations Unies présentes dans la sous-région ;

b) Renforcer les relations de partenariat avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec le Bureau de la coordination des activités de développement, afin de favoriser plus avant les initiatives transfrontières ;

c) Appuyer les équipes de pays des Nations Unies en aidant à la prévention des conflits structurels au niveau des pays, notamment en contribuant à l'établissement des bilans communs de pays, des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des stratégies de pérennisation de la paix ;

d) Améliorer la collaboration et la coordination avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel afin de renforcer l'action menée par les entités des Nations Unies, la région et la communauté internationale pour remédier

aux problèmes transversaux et transfrontaliers susceptibles de compromettre la paix et la sécurité ;

e) Plaider en faveur des priorités définies par les entités des Nations Unies présentes dans la sous-région, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et aider à maximiser le rôle de l'Union africaine, de la CEEAC et d'autres acteurs régionaux à cet effet.
